



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le conseil municipal du 8 juin 2020

COATICOOK, le 5 juin 2020 – Considérant le contexte de la pandémie du COVID-19, les différents arrêtés ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux proposent un fonctionnement alternatif aux procédures décisionnelles municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes. Il est fortement recommandé aux municipalités de modifier leurs processus décisionnels et réglementaires afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens lors de l'assemblée du conseil municipal.

Pour les processus réglementaires :

Les élus invitent la population à consulter les différents avis publics disponibles sur le site internet de la Ville de Coaticook, car ceux-ci prévoient les procédures à respecter lors de processus réglementaires ou de demandes de dérogations mineures.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ces sujets, par courriel au g.dupras@coaticook.ca ou par courrier au 150, rue Child, Coaticook (Québec) J1A 2B3, pour une période de 15 jours suivant la publication du présent avis.

Pour toute question relative à l'ordre du jour du conseil :

Si vous avez des questions, nous vous invitons à envoyer un message par courriel à l'adresse : g.dupras@coaticook.ca le 9 juin entre 17 h et 18 h 45. Veuillez s'il vous plait indiquer votre prénom, votre nom, votre adresse ainsi que vos questions. Elles seront prises en considération lors de la période prévue à cet effet au cours de l'assemblée du conseil.

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications
819 849-2721, poste 256